RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00248
Numéro SIREN : 792 051 856
Nom ou dénomination : AUDIT EXPERT

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2024 sous le numéro de dépôt 347

n° de dépôt 367 — 23 JAN. 2024 — n° de gestion 1313/111

n° de facture — n° de chrono

AUDIT EXPERT

5 Rue Joseph Meister

86000 POITIERS

Exercice clos le : 30 septembre 2023

APE : 6920Z SIRET : 79205185600021

Certifiés Conformes
Laurent JOUDON

BEFEX
5 BIS AVENUE DE REIMS

02200 SOISSONS

Tél : 0323599676

Fax : 0323599679

E-mail : accueil@befex.fr

138 - AUDIT EXPERT

ATTESTATION/RAPPORT

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

AUDIT EXPERT

Pour l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	**2 207 069,07 €**
- Chiffre d'affaires	**663 588,42 €**
- Résultat net comptable	**457 263,56 €**

Fait à NUEIL LES AUBIERS,
Le 11/01/2024.

GAUTHIER NICOLAS,
Expert-comptable.

COMPTES ANNUELS

138 - AUDIT EXPERT

BILAN BIC - ACTIF

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ACTIF	Valeurs au 30/09/23			Valeurs au 30/09/22
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)	210 000,00		210 000,00	210 000,00
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	4 773,31	4 653,58	119,73	548,93
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	**214 773,31**	**4 653,58**	**210 119,73**	**210 548,93**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	138,72		138,72	336,29
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)				12 360,00
Autres créances (3)	1 946,75		1 946,75	13 510,63
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	1 899 121,32	12 191,47	1 886 929,85	1 202 450,04
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	107 646,85		107 646,85	293 468,06
Charges constatées d'avance (3)	287,17		287,17	288,63
TOTAL (II)	**2 009 140,81**	**12 191,47**	**1 996 949,34**	**1 522 413,65**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	**2 223 914,12**	**16 845,05**	**2 207 069,07**	**1 732 962,58**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

138 - AUDIT EXPERT

BILAN BIC - PASSIF

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PASSIF	Valeurs au 30/09/23	Valeurs au 30/09/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 250 000,00)	250 000,00	250 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	25 000,00	25 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 274 437,57	976 436,53
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**457 263,56**	**332 001,04**
SITUATION NETTE	2 006 701,13	1 583 437,57
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**2 006 701,13**	**1 583 437,57**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) *Bis*		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	114 198,65	98 149,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 880,00	2 880,00
Dettes fiscales et sociales	83 289,29	48 496,01
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	**200 367,94**	**149 525,01**
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**2 207 069,07**	**1 732 962,58**
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	*200 367,94*	*149 525,01*
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

ANNEXE

138 - AUDIT EXPERT

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le .

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

138 - AUDIT EXPERT

ANNEXE COVID-19

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Ces comptes sont également établis en fonction des recommandations et observations de l'Autorité des Normes Comptables, relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement COVID-19 dans les comptes et situations clos à compter du 1er janvier 2020, publiées le 18 mai 2020 et mises à jour le 3 juillet 2020.

Pour établir les informations à fournir dans l'annexe relatives aux conséquences de la crise sanitaire liée au COVID-19, l'Autorité des Normes Comptables recommande deux approches alternatives : l'approche ciblée ou l'approche d'ensemble. La première présente les principaux impacts jugés pertinents, la seconde s'attache à présenter l'ensemble des impacts, leurs interactions et leur incidence sur les agrégats usuels.

L'approche ciblée a été retenue.

APPROCHE CIBLÉE CHIFFRÉE SUR LES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE

Poste	Exercice 2023 réel (1)	Impact COVID-19			Exercice 2023 retraité de l'impact COVID-19 (5) = (1) + (4)
		Impact Brut (2)	Impact mesures de soutien (3)	Impact net (4) = (2) - (3)	
Production vendue	663 588				663 588
Production de l'exercice	**663 588**				**663 588**
Marge de production	**663 588**				**663 588**
Marge brute	**663 588**				**663 588**
- Autres achats	6 909				6 909
- charges externes	67 417				67 417
Valeur ajoutée	**589 263**				**589 263**
- Impôts taxes, versements assimilés	4 062				4 062
- Charges de personnel	40 593				40 593
Excédent Brut d'Exploitation	**544 607**				**544 607**

138 - AUDIT EXPERT

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement **TOTAL I**			
	Fonds commercial	**210 000**		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**			
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions : Sur sol propre			
	Constructions : Sur sol d'autrui			
	Constructions : Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.			
	Autres immos corporelles : Instal. géné., agencts & aménagts divers			
	Autres immos corporelles : Matériel de transport			
	Autres immos corporelles : Matériel de bureau & info., mobilier	4 773		
	Autres immos corporelles : Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL III	**4 773**		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières			
	TOTAL IV			
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**214 773**		

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'étbs, de recherche & de dével. **TOTAL I**				
	Fonds commercial			210 000	
	Autres postes d'immob. incorporelles **TOTAL II**				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions : Sur sol propre				
	Constructions : Sur sol d'autrui				
	Constructions : Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.				
	Autres immos corporelles : Instal. géné., agencts, aménagts d.				
	Autres immos corporelles : Matériel de transport				
	Autres immos corporelles : Mat.bureau, info., mob.			4 773	
	Autres immos corporelles : Emballages récup. div.				
	Immos corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL III			**4 773**	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières				
	TOTAL IV				
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			**214 773**	

138 - AUDIT EXPERT

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	4 224	429		4 654
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		**4 224**	**429**		**4 654**
TOTAL GENERAL		**4 224**	**429**		**4 654**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Constr.	Terrains							
	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Immo. corpor.	Inst. techniques mat. et outil.							
	Inst. gales, agenc. am divers							
	Mat. transport							
	Mat. bureau mobilier							
	Emballages récup. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

138 - AUDIT EXPERT

ACTIF CIRCULANT - CRÉANCES

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients				
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée	1 947	1 947	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)				
	Charges constatées d'avance		287	287	
TOTAUX			**2 234**	**2 234**	
Renvois (1)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés			
		- Prêts accordés en cours d'exercice			
(2)		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques)				

138 - AUDIT EXPERT

DÉTAIL CHGES CONSTATÉES D'AV.

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Désignation de l'entreprise AUDIT EXPERT
Numéro de siret 79205185600021

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA Assurances			287		
Total des charges constatées d'avance			**287**		

Copyright Groupe ISA () ISACOMPTA

138 - AUDIT EXPERT

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Désignation de l'entreprise AUDIT EXPERT
Numéro de siret 79205185600021

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Désignations	Montant
Total des produits à recevoir	

Copyright Groupe ISA () ISACOMPTA

138 - AUDIT EXPERT

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes etbs de crédit (1) — à 1 an max. à l'origine				
Emprunts & dettes etbs de crédit (1) — à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	2 880	2 880		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autres organismes sociaux				
Etat & autres collectiv. publiques — Impôts sur les bénéfices	36 601	36 601		
Etat & autres collectiv. publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	46 689	46 689		
Etat & autres collectiv. publiques — Obligations cautionnées				
Etat & autres collectiv. publiques — Autres impôts, taxes & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés				
Groupe & associés (2)	114 199	114 199		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	**200 368**	**200 368**		

Renvois :
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Montant divers emprunts, dettes/associés

138 - AUDIT EXPERT

COMPTES RÉGULARISATION PASSIF

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 880
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**2 880**

SARL AUDIT EXPERT
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 250 000 €
Siège social : 5 Rue Joseph Meister
86000 POITIERS
792 051 856 RCS POITIERS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 15 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 15 janvier,
A 14 heures,

La société FINACLAIN, associée unique,
Représentée par Monsieur Laurent JOUDON, Président de la société SAS FINACLAIN et Gérant de la SARL AUDIT EXPERT,
Demeurant 11 Rue d'Argent – 86000 POITIERS,

Propriétaire de la totalité des 25 000 parts sociales de 10 € composant le capital social de la société SARL AUDIT EXPERT,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société AUDIT EXPERT, Monsieur Laurent JOUDON, Président de la société FINACLAIN, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à disposition dans les délais légaux.

2. A pris les décisions suivantes :

- Rapport de gestion établi par le Gérant,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

LJ

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 457 263.56 € de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter

Bénéfice de l'exercice	457 263.56 €
Auquel s'ajoute le comptes « Autres réserves »	1 274 437.57 €
Formant une somme distribuable de	1 731 701.13 €
A la réserve légale	0 €
A titre de dividende global à l'associée unique	600 000.00 €
Le solde au compte « Autres réserves »	1 131 701.13 €
Total égal à la somme distribuable	1 731 701.13 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seront de 1 406 701.13 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 15 janvier 2024

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes ouvrant droit à abattement
2020	34 000 €
2021	34 000 €
2022	34 000 €

TROISIEME DECISION

L'associée unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associée unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'Assemblée Générale ratifie la rémunération du Gérant, Monsieur Laurent JOUDON, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023.
Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société AUDIT EXPERT
Laurent JOUDON, Gérant

SARL AUDIT EXPERT
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 250 000 €
Siège social : 5 Rue Joseph Meister
86000 POITIERS
792 051 856 RCS POITIERS

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 15 JANVIER 2024

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 457 263.56 € de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter

Bénéfice de l'exercice	457 263.56 €
Auquel s'ajoute le comptes « Autres réserves »	1 274 437.57 €
Formant une somme distribuable de	1 731 701.13 €
A la réserve légale	0 €
A titre de dividende global à l'associée unique	600 000.00 €
Le solde au compte « Autres réserves »	1 131 701.13 €
Total égal à la somme distribuable	1 731 701.13 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seront de 1 406 701.13 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 15 janvier 2024

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes ouvrant droit à abattement
2020	34 000 €
2021	34 000 €
2022	34 000 €

Certifié conforme
La Gérance

SARL AUDIT EXPERT
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 250 000 €
Siège social : 5 Rue Joseph Meister
86000 POITIERS
792 051 856 RCS POITIERS

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Le soussigné Monsieur Laurent JOUDON, gérant de la société SARL AUDIT EXPERT, et représentant permanent de la personne morale FINACLAIN, associée unique, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Le volume d'activité s'est développé avec une augmentation du chiffre d'affaires de 78 323.43 € par rapport à l'exercice précédent (+13.38 %).

La gestion rigoureuse des coûts de fonctionnement et des charges externes de même que la rémunération modérée du Gérant se sont traduites par la progression de la valeur ajoutée, de l'excédent brut d'exploitation et du résultat d'exploitation.
La structure financière se développe raisonnablement.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler à l'exception de la société FINACLAIN devenue associée unique en date du 7 novembre 2023 suite à l'apport de titres réalisé.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous poursuivons nos efforts pour développer l'activité tout en maîtrisant les charges.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, il est précisé qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients se décomposent, par date d'échéance, comme suit :

Dettes fournisseurs	Solde au 30 septembre 2023	Solde au 30 septembre 2022
Paiement à 30 jours	0 €	0 €
Paiement à 45 jours	0	0

45

Paiement à 60 jours	0	0
Paiement à 90 jours	0	0
Paiement > à 90 jours	0	0
TOTAL	**0 €**	**0 €**

Créances clients	Solde au 30 septembre 2023	Solde au 30 septembre 2022
Paiement à 30 jours	0 €	12 360 €
Paiement à 45 jours	0	0
Paiement à 60 jours	0	0
Paiement à 90 jours	0	0
Paiement > à 90 jours	0 €	0 €
TOTAL	**0 €**	**12 360 €**

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif sachant que l'exercice clos au 30 septembre 2022 était d'une durée de 12 mois.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 663 588.42 € contre 585 264.99 € pour l'exercice précédent,

Le montant des traitements et salaires s'élève à 39 361 € contre 40 301 € pour l'exercice précédent,

L'effectif salarié moyen s'élève à 0 contre 0 pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 120 740.69 € contre 113 663.97 € pour l'exercice précédent,

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 542 847.73 € contre 471 601.02 € pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 52 908.83 € (-31 850.98 € pour l'exercice précédent), il s'établit à 595 756.56 € contre 439 750.04 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -45 € contre -90 € pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 138 448 € contre 107 659 € pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023 se solde par un bénéfice de 457 263.56 € contre un bénéfice de 332 001.04 € pour l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 207 069.07 € contre 1 732 962.58 € pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 457 263.56 € qui recevrait l'affectation suivante :

Origine du résultat à affecter

Bénéfice de l'exercice 457 263.56 €

LS

Auquel s'ajoute le comptes « Autres réserves »	1 274 437.57 €
Formant une somme distribuable de	1 731 701.13 €
A la réserve légale	0 €
A titre de dividende global à l'associée unique	600 000.00 €
Le solde au compte « Autres réserves »	1 131 701.13 €
Total égal à la somme distribuable	1 731 701.13 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seront de 1 406 701.13 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 15 janvier 2024

Distributions antérieures de dividendes

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes ouvrant droit à abattement
2020	34 000 €
2021	34 000 €
2022	34 000 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, il est relaté les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions de l'associée unique, en annexe au procès-verbal.

Laurent JOUDON
Gérant